

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S.



N°	2023	004
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON
91 790

DATE DE CONVOCATION
06 MARS 2023

**PUBLICATION FAITE
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	9

OBJET :

TARIF DE LA LOCATION
D'UN JARDIN

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Monsieur SAADA Raoul.

Etaient présents : M. Raoul SAADA, Mme Claire CAZADE-SAADA, Mme
Christine DUCHOSAL, Mme Sophie BLAIZE, Mme Anne-Marie PEDRONO,
Mme Marie-Christine FRANCOIS, M. Eric DELAME, Mme Renée
MARCHAIS

Absent représenté : Mme PERRIER Nicole par Mme Claire CAZADE-
SAADA

Absente Excusée :

Absente :

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que des parcelles sont louées par le CCAS en
guise de jardins d'agrément situées sis 25 bis et 27 rue de l'Ormeteau. Une
parcelle moins cultivable que les autres reste à louer et une demande de
location d'une famille Buxéenne a été effectuée.

Le Conseil d'Administration,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la délibération n°2020-016 « réévaluation des loyers des jardins »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix de la location de cette parcelle à 70 euros par an.

DIT que la délibération n°202-016 « réévaluation des loyers des jardins » est

applicable à cette parcelle,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Président du CCAS,
Raoul SAADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269100210-20230323-2023-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

